

# **PROACTIS S.A.**

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 juillet 2020**

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT  
19 rue de Presbourg  
75116 Paris  
SAS au capital de € 300.000  
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Paris

GRANT THORNTON  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly sur Seine  
SAS au capital de € 2.297.184  
632 013 843 RCS NANTERRE

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

## **PROACTIS S.A.**

Société Anonyme au capital de 13 634 552,70 €  
Siège social : 28 quai Gallieni – 92150 SURESNES  
377 945 233 RCS NANTERRE

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 juillet 2020

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

GRANT THORNTON

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la Société Proactis S.A.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Proactis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations – points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations**

Risque d'audit

Au 31 juillet 2020, les titres de participation et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement en valeur brute à 38 170 milliers d'euros et 43 285 milliers d'euros et en valeur nette à respectivement 0 milliers d'euros et 12 740 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 22 753 milliers d'euros. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note III (ii) de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.

La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

Procédures d'audit en réponse à ce risque

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation utilisé, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

**Principe de continuité d'exploitation**

Risque d'audit

La société Proactis SA présente des capitaux propres négatifs de 11 998 k€ et une perte nette de 6 816 k€ notamment attribuée à la dépréciation des actifs financiers liés à ses filiales. Le principe de la continuité d'exploitation repose sur le soutien financier obtenu de son actionnaire principal Proactis Holding tel que précisé dans la note II principes, règles et méthodes comptables.

Nous avons considéré que le principe de continuité d'exploitation était un point clé de l'audit compte tenu du fait que ce principe repose sur les prévisions de trésorerie du groupe établies dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

**Procédures d'audit pour couvrir ce risque**

L'équipe financière de Proactis Holding, l'actionnaire principal, nous a fourni les prévisions de trésorerie du groupe pour les douze prochains mois, ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces prévisions.

Nous avons analysé les sensibilités de ces hypothèses afin de comprendre les effets négatifs qui pourraient raisonnablement découler de ces sensibilités. Nous avons par ailleurs analysé la capacité de la direction à mettre en œuvre des programmes de réduction des coûts.

Afin d'évaluer la fiabilité historique des prévisions de trésorerie du groupe, nous avons examiné les prévisions antérieures par rapport aux résultats réels.

Enfin, dans le cadre des projections de flux de trésorerie, nous avons examiné la pertinence des hypothèses clés.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par l'assemblée générale du 17 juin 2010 pour Denjean & Associés Audit et du 29 janvier 2019 pour Grant Thornton.

Au 31 juillet 2020, le cabinet Denjean & Associés Audit était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 2<sup>ème</sup> année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé*

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



**PROACTIS S.A.**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 juillet 2020*

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 2020

Les Commissaires aux comptes

**DENJEAN & Associés Audit**

**GRANT THORNTON**

**Membre français de  
Grant Thornton International**

DocuSigned by:  
*Sophie De Oliveira Leite*  
5426BF447561431...

DocuSigned by:  
*Vianney Martin*  
3A7F3960B3294B9...

Sophie De OLIVEIRA LEITE

Vianney MARTIN

Associée

Associé

- Bilan Actif

en kEuros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/07/2020 net	31/07/2019 net
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	8 270	8 183	87	98
Fonds commercial	11 240	11 240		
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Autres immobilisations corporelles	1 438	748	691	784
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	38 170	38 170		7 330
Créances rattachées à des participations	43 285	30 545	12 740	11 336
Autres immobilisations financières	71		71	70
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>102 474</b>	<b>88 886</b>	<b>13 588</b>	<b>19 619</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 529	175	1 354	1 951
Autres créances	6 088		6 088	6 382
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement ( dont actions propres 404 025 €)	404	316	88	117
Disponibilités	1 400		1 400	801
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	225		225	282
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 647</b>	<b>492</b>	<b>9 155</b>	<b>9 534</b>
Ecarts de conversion Actif	10		10	15
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 131</b>	<b>89 378</b>	<b>22 753</b>	<b>29 167</b>

- Bilan Passif

en kEuros	31/07/2020	31/07/2019
Capital social ou individuel, dont versé : 13.634.552,70 euros	13 635	13 635
Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 190	48 190
Réserve légale	4	4
Report à nouveau	-67 681	-59 140
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-6 816</b>	<b>-8 660</b>
Provisions réglementées	670	670
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-11 998</b>	<b>-5 302</b>
Provisions pour risques	10	15
Provisions pour charges	162	70
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>172</b>	<b>85</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes financières divers	31 427	31 247
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884	942
Dettes fiscales et sociales	689	851
Autres dettes	29	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 549	1 326
<b>DETTES</b>	<b>34 578</b>	<b>34 366</b>
Ecarts de conversion Passif		16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 753</b>	<b>29 167</b>

## ● Compte de Résultat

en kEuros	France	Exportation	31/07/2020 12 mois	31/07/2019 12 mois
Production vendue de services	5 980	6 254	12 235	10 328
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>			<b>12 235</b>	<b>10 328</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			252	1 327
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 486</b>	<b>11 656</b>
Achats de marchandises			113	48
Autres achats et charges externes			2 613	1 713
Impôts, taxes et versements assimilés			125	114
Salaires et traitements			2 147	2 780
Charges sociales			707	765
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			281	236
Sur immobilisations : dotations aux provisions			85	
Sur actif circulant : dotations aux provisions				152
Autres charges			5 370	5 957
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>11 441</b>	<b>11 764</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 045</b>	<b>-108</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			535	563
Reprises sur provisions et transferts de charges			17	481
Différences positives de change			260	629
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>813</b>	<b>1 673</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 896	10 070
Intérêts et charges assimilées			117	106
Différences négatives de change			657	14
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>8 670</b>	<b>10 191</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-7 858</b>	<b>-8 517</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-6 812</b>	<b>-8 626</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>11</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8	34
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>8</b>	<b>34</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>3</b>	<b>-34</b>
Impôts sur les bénéfices			7	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>13 309</b>	<b>13 329</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>20 125</b>	<b>21 989</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-6 816</b>	<b>-8 660</b>

## ● Annexe aux comptes sociaux

### I- Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 que traverse le monde, le Groupe, société prestataire de solutions digitalisées, est en mesure de maintenir l'essentiel de son activité. Bien que l'intégralité de son effectif puisse continuer à assurer à distance les prestations de service à ses clients, le groupe doit néanmoins s'adapter aux réorganisations de ces derniers ce qui pourrait impacter l'activité des services. Le groupe anticipe également l'éventualité que certains renouvellements de contrats puissent être décalés sans que cela compromette la pérennité de l'activité. Nous ne sommes pas encore en mesure de chiffrer l'impact du COVID-19 sur l'activité.

### II- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables du 24 juillet 2020 et ses modifications ultérieures au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Nous rappelons que la société reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto à la société Proactis SA

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

### III- Notes sur le bilan

#### (i) **Immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

- Les immobilisations incorporelles comprennent : des logiciels tiers pour 8 011 milliers d'euros (en valeur brute), amortis sur la durée prévue d'utilisation et des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros ; leur valeur nette comptable s'élève à 87 milliers d'euros
- le fond commercial issu de la fusion en France avec la société Trade-Ranger S.A. pour 11.240 milliers d'euros,

Conformément au règlement 2015-06, à compter du 1er janvier 2016, le fond commercial a été analysé en fonction des éléments sous-jacents auxquels il se réfère et a fait l'objet d'un test de dépréciation prenant en compte cette analyse. Ce test compare la valeur d'inscription au bilan avec la valeur d'utilité des sous-jacents déterminée en fonction des perspectives d'activité. Cette valeur d'utilité étant inférieure à la valeur comptable du fonds de commerce, une dépréciation à hauteur de 11.240 milliers d'euros a été constatée au 31 décembre 2016.

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 546 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31/07/2020.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée.  
Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

en Euros

<i>Rubriques – Valeurs brutes</i>	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions – Mise au Rebut	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 368 266	38 000	-4 135 777		8 270 489
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 607 905</b>	<b>38 000</b>	<b>-4 135 777</b>	<b>0</b>	<b>19 510 128</b>
Installations générales, agencements	195 372				195 372
Matériel de bureau, informatique	5 610 651	139 202	-4 506 859		1 242 994
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 806 023</b>	<b>139 202</b>	<b>-4 506 859</b>	<b>0</b>	<b>1 438 366</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 413 929</b>	<b>177 202</b>	<b>-8 642 637</b>	<b>0</b>	<b>20 948 494</b>

en Euros

<i>Rubriques – Amortissements/Provisions</i>	Début d'exercice	Dotations	Cessions – Mise au Rebut Ajustement	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	12 270 668	48 499	-4 135 928		8 183 238
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 510 307</b>	<b>48 499</b>	<b>-4 135 928</b>	<b>0</b>	<b>19 422 878</b>
Installations générales, agencements	51 338				51 338
Matériel de bureau, informatique	4 970 281	232 222	-4 506 144	0	696 360
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 021 620</b>	<b>232 222</b>	<b>-4 506 144</b>	<b>0</b>	<b>747 698</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 531 926</b>	<b>280 722</b>	<b>-8 642 072</b>	<b>0</b>	<b>20 170 576</b>

**(ii) Immobilisations financières :**

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives d'activité et de l'endettement des filiales. Cette valeur d'utilité est calculée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du Groupe tenant compte de la nouvelle organisation et stratégie du groupe Proactis SA suite à l'acquisition par Proactis,

Les créances rattachées à des participations sont pour leur part dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

A noter que Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille ; cet établissement est intégré dans les comptes de Proactis S.A.

Au 31 juillet 2020 les titres de participation se décomposent comme suit :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2019	Valeur nette au 31/07/2019
Proactis DAC	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	17 670 000	7 330 000
Proactis SA ( Belgique)	13 170 235	13 170 235	0	13 170 235	13 170 235	0
Trade Ranger Inc.	1		1	1		1
<b>Total</b>	<b>38 170 236</b>	<b>38 170 235</b>	<b>1</b>	<b>38 170 236</b>	<b>30 840 235</b>	<b>7 330 001</b>

Au 31 juillet 2020, un test de dépréciation a été effectué sur la valeur nette des titres de participation de Proactis DAC après détermination d'une valeur d'utilité pour Proactis DAC ajusté de la trésorerie ; il a été décidé de comptabiliser un complément de provision pour dépréciation à hauteur de 7 330 milliers d'euros sur les titres de participation de la société Proactis DAC qui sont en conséquence dépréciés dans leur totalité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées en fonction de ces mêmes perspectives de rentabilité au 31 juillet 2020 et se composent ainsi :

en Euros

Créances rattachées à des participations	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2020	Valeur nette au 31/07/2020	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2019	Valeur nette au 31/07/2019
Proactis DAC et filiale *	4 854 918		4 854 918	3 961 778		3 961 778
Proactis SA ( Belgique)	4 571 883	4 565 753	6 130	4 351 052	4 108 692	242 360
Trade Ranger Inc. et filiales	33 858 475	25 979 613	7 878 862	33 042 301	25 910 016	7 132 285
<b>Total</b>	<b>43 285 275</b>	<b>30 545 366</b>	<b>12 739 909</b>	<b>41 355 132</b>	<b>30 018 708</b>	<b>11 336 424</b>

(\*solde qui exclus un compte de factoring mis en place entre DAC et Proactis SA et présenté en Dettes)

### (iii) Créances :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 175 milliers d'euros, contre 427 milliers d'euros au 31/07/2019. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

**(iv) Autres créances :**

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances sur les parties liées ; Proactis et Perfect Commerce pour 5.949 milliers d'euros. Les créances fiscales sur l'Etat s'élèvent à 139 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 255 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

**(v) Actions propres :**

La Société Proactis S.A. détient 0,66 % de son capital soit 903.834 actions, pour une valeur d'achat de 404 milliers d'euros.

La valeur nette de ces actions au 31 juillet 2020 s'établit à 88 milliers d'euros (contre 117 milliers d'euros au 31 juillet 2019), après constatation d'une provision pour dépréciation de 316 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 287 milliers d'euros au 31 juillet 2019.

**(vi) Ecart de conversion actif :**

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises.

**(vii) Charges constatées d'avance :**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 225 milliers d'euros au 31 juillet 2020, correspondant principalement à des frais de maintenance et de location.

**(viii) Etat des créances:**

en Euros au 31 juillet 2020

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Autres immobilisations financières	70 548		70 548
Créances Clients	1 529 106	1 529 106	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	139 094	139 094	
Débiteurs divers Perfect Commerce	2 208 958		2 208 958
Débiteurs divers Proactis	3 740 244		3 740 244
Charges constatées d'avances	225 137	225 137	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 913 088</b>	<b>1 893 338</b>	<b>6 019 750</b>

en Euros au 31 juillet 2019

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Autres immobilisations financières	70 204		70 204
Créances Clients	2 377 755	2 377 755	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	192 105	192 105	
Créances fiscales : IS	62 420	62 420	
Débiteurs divers Perfect Commerce	1 828 278		1 828 278
Débiteurs divers Proactis	4 299 452		4 299 452
Charges constatées d'avances	281 925	281 925	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 112 138</b>	<b>2 914 204</b>	<b>6 197 934</b>



**(ix) Capitaux propres :**

en Euros

<i>RUBRIQUES</i>	<b>Solde au 31/07/2019</b>	<b>Affectation du résultat 2019-07</b>	<b>Ecart de conversion Sur établissement stable</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde au 31/07/2020</b>
Capital Social	13 634 553					13 634 553
Primes d'émission	19 413 528					19 413 528
Primes d'apport	28 776 204					28 776 204
Réserves :	0					0
. Réserve légale	3 811					3 811
. Réserves réglementées	0					0
. Réserve facultative	0					0
Report à nouveau	-59 139 872	-8 660 074	119 389			-67 680 557
Résultat de l'exercice précédent avant affectation	-8 660 074	8 660 074				0
Résultat de la période					-6 815 631	-6 815 631
Provisions réglementées	670 236					670 236
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>-5 301 614</b>	<b>0</b>	<b>119 389</b>	<b>0</b>	<b>-6 815 631</b>	<b>-11 997 856</b>

en Euros

<b>Composition du Capital Social</b>	<b>Valeur Nominale</b>	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Créés dans l'exercice</b>	<b>Echangées dans l'exercice</b>	<b>En fin D'exercice</b>
Nombre d'actions au 1er aout 2019	0,10 euro	136 345 527			136 345 527
<b>TOTAL</b>		<b>136 345 527</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136 345 527</b>

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

**(x) Provisions réglementées :**

Les frais d'acquisition de la société Proactis SA (Belgique) (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros ont été amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées. Ils sont totalement amortis depuis le 31 décembre 2015.

**(xi) Provisions pour risques et charges :**

Le montant des provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

<i>Rubriques</i>	<b>Solde ouverture</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise (prov. utilisée)</b>	<b>Reprise (prov. non utilisée)</b>	<b>Solde de clôture</b>
Charges liées au personnel	70 000	90 000		-5 000	155 000
Risque de change	15 496	9 973		-15 496	9 973
Autres provisions		7 425			7 425
<b>Total des provisions</b>	<b>85 496</b>	<b>107 398</b>	<b>0</b>	<b>-20 496</b>	<b>172 398</b>

En 2020, la dotation de la provision est principalement liée à l'émergence d'un nouveau litige avec le personnel.

**(xii) Produits constatés d'avance :**

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.549 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché, c'est-à-dire des redevances de Saas (Software as a service) facturées sous forme d'abonnements en général annuels dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 juillet 2020.

**(xiii) Etats des dettes :**

en Euros au 31 juillet 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1)</sup>	31 426 689	31 426 689		
Fournisseurs et comptes rattachés	883 965	883 965		
Personnel et comptes rattachés	326 394	326 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	191 828	191 828		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	123 310	123 310		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 549	47 549		
Autres dettes	29 250	29 250		
Produits constatés d'avance	1 549 277	1 549 277		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 578 262</b>	<b>34 578 262</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) : <i>dont Comptes-courants auprès des filiales pour</i> (milliers d'euros)	31 427	31 247
dont		
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	3 057	3 057
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	2 622	2 622
I/C Proactis SA/Proactis DAC *	25 748	25 748

(\*relatif à un compte de factoring entre les deux entités)

en Euros au 31 juillet 2019

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1)</sup>	31 247 261	31 247 261		
Fournisseurs et comptes rattachés	942 417	942 417		
Personnel et comptes rattachés	346 023	346 023		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 150	219 150		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	247 368	247 368		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	38 025	38 025		
Produits constatés d'avance	1 326 215	1 326 215		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 366 460</b>	<b>34 366 460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) : <i>dont Comptes-courants auprès des filiales pour</i> (milliers d'euros)	31 247	31 247
dont		
I/C Hubwoo SA/Hubwoo Germany GmbH	2 908	2 908
I/C Hubwoo SA/Hubwoo USA INC	2 591	2 591
I/C Hubwoo SA/CC-Chemplerer	25 748	25 748

La société d'activité désignée Proactis DAC a indiqué son intention de ne pas rappeler le financement au cours des 12 prochains mois jusqu'à ce que Proactis SA dispose de suffisamment de trésorerie disponible. Comme toute société qui fait appel à un soutien financier d'autres entités du groupe, les administrateurs reconnaissent qu'il ne peut y avoir aucune certitude que ce soutien soit maintenu même si, à la date

d'approbation des présents états financiers, ils n'ont aucune raison de croire le contraire. Par conséquent, les administrateurs sont convaincus que la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses obligations à l'échéance d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers.

**(xiv) Ecarts de conversion Passif :**

Les écarts de conversion figurant au Passif du bilan correspondent à la réévaluation de dettes libellés en devises.

**(xv) Détail des produits à recevoir :**

Les produits à recevoir concernent les factures à établir pour 312 835 euros :

**(xvi) Détail des charges à payer :**

en Euros

<b>Charges à payer</b>	<b>1 021 709</b>
<b>Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>523 352</b>
Fournisseurs factures non parvenues	523 352
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>498 358</b>
Personnel - dettes pour congés payés	257 727
Provisions primes	68 613
Personnel - Notes de frais	243
Charges sociales sur congés payés	115 419
Charges sociales / provisions primes	20 212
Etat - charges à payer	36 143

**IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**(i) Chiffre d'Affaires :**

Le Chiffre d'Affaires se décompose entre les produits de License SaaS et les services associés :

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance et de technologies jusqu'au 31 juillet 2020.

Le Chiffre d'Affaires réalisé au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2020 se décompose comme suit :

en Euros

	<b>2020-07</b>	<b>2019-07</b>
Accès, maintenance et services	5 980 227	6 886 546
Facturations faites aux filiales (directes et indirectes)	6 254 299	3 441 802
<b>TOTAL</b>	<b>12 234 526</b>	<b>10 328 348</b>

**(ii) Transferts de charges d'exploitation :**

Les transferts de charges d'exploitation sont nuls pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 contre 13 milliers d'euros pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2019. Ils correspondent aux avantages en nature octroyés aux salariés du groupe.

**(iii) Impôt sur les sociétés :**

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

	31/07/2020			31/07/2019		
	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt
Résultat d'exploitation	1 045 351	6 602	1 038 749	-108 202	91	-108 293
Résultat financier	-7 857 644	0	-7 857 644	-8 517 382	0	-8 517 382
Résultat exceptionnel	3 264	0	3 264	-34 490	0	-34 490
Résultat Net			-6 815 631			-8 660 165

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant d'économies d'impôts futures au 31 juillet :

en Euros

	31/07/2020	31/07/2019
<b>Bases actives d'imposition différée</b>		
provision pour dépréciation des titres de participation	38 170 235	30 840 235
provision pour dépréciation des créances rattachées	30 545 366	30 018 704
Provision pour dépréciation des créances clients	175 358	426 887
Provision pour litiges salariés	155 000	70 000
Provision pour pertes de change	9 973	15 496
Ecart de conversion passif	26	15 967
<b>Bases passives d'imposition différée</b>		
Ecart de conversion actif	-9 973	-14 559
<b>Base fiscale différée nette</b>	<b>69 045 985</b>	<b>61 372 731</b>
<b>28%</b>	<b>19 332 876</b>	<b>20 455 531</b>

En 2020, Proactis SA dégage un résultat fiscal positif. Après imputation des déficits, il n'y a pas de charge d'impôt sur les sociétés à comptabiliser sur l'exercice. Les déficits reportables s'établissent à 53.4 millions d'euros au 31 juillet 2020.

**V- AUTRES INFORMATIONS****(i) Engagements au 31/07/2020 :**

en milliers d'Euros

Paievements dus par période				
Obligations contractuelles	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	347	216	131	
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>216</b>	<b>131</b>	<b>0</b>

Montants des engagements par période				
Engagements reçus	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrat de location simple	52	39	13	
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

**(ii) Effectif salarié :**

Au 31 juillet 2020, l'effectif salarié de la Société est de 12 personnes (14 personnes au 31 juillet 2019). L'effectif moyen au cours de l'exercice se terminant au 31 juillet 2020 est de 12,3 salariés (18,8 au cours de l'exercice 2019-07).

**(iii) Engagements de retraite :**

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 265 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 166 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

En 2020 le taux d'actualisation appliqué pour la France est de 0.51% (Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX) ) contre 1.44% pour l'exercice 2019. Un taux de 2% est utilisé pour la revalorisation des salaires.

**(iv) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :**

**(a) Rémunérations du Conseil d'Administration**

Néant.

**(b) Rémunérations des Directeurs Généraux**

Mr. Timothy Sykes, Directeur Général, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA.

**(v) Honoraires des commissaires aux comptes :**

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Proactis SA.

**(vi) Liste des filiales (détenues directement et indirectement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :**

en Euros

<b>Dénomination</b>	<b>Capital social</b>	<b>Quote part</b>	<b>Val. brute Titres</b>	<b>Prêts, Avances (net)</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
<b>Siège Social</b>	<b>Capitaux Propres hors capital social et résultat net</b>	<b>détenue</b>	<b>Val. nette Titres</b>	<b>Cautions</b>	<b>Résultat net au 31/07/2020</b>
- Proactis DAC	2 250 784	100%	25 000 000	0	3 825 503
Dublin - Ireland	17 354 952		0	0	-972 157
<b>Proactis GmbH</b>	<b>101 000</b>	<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>617 296</b>
	<b>5 144 319</b>				<b>279 693</b>
- Trade-Ranger Inc (*)	9	100%	1	0	0
Houston - Texas - USA	-565 911		0	0	-88 730
<b>Trade Ranger Management LLC</b>		<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>0</b>
<b>Trade Ranger Holding LLC</b>	-	<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>0</b>
<b>Proactis L.P.</b>	<b>-17 149 352</b>	<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>793 131</b>
	<b>-17 715 254</b>		<b>N/A</b>		<b>-451 804</b>
<b>Hubwoo USA Inc</b>	<b>-88 220</b>	<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>0</b>
	<b>-9 558 049</b>		<b>N/A</b>		<b>-168 494</b>
- Proactis SA	831 225	100%	13 170 235	0	1 105 236
Bruxelles – Belgique	-1 404 376		0	0	-5 484 376
<b>Intersource UK</b>	<b>171</b>	<b>100%</b>	<b>N/A</b>		<b>8 169</b>
	<b>69 038</b>		<b>N/A</b>		<b>-72 344</b>

(\*) Montants en USD convertis au taux de 1.18192744401111 USD pour 1 euro  
Chiffres provisoires pour 2020 ; les comptes des filiales n'ont pas encore été arrêtés

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

**(vii) Proactis SA et le Groupe Proactis Holding Plc :**

Les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par trois Conventions Réglementées.

- a) Une première Convention permet de gérer les prestations dites de « Services fees », c'est-à-dire les prestations essentielles au fonctionnement de chaque entité par exemple :
- ✓ assistance administrative,
  - ✓ marketing, gestion des produits, opérations de marketing,
  - ✓ assistance comptable et financière

- ✓ prestations techniques,
  - ✓ commercialisation (en Europe et aux Etats-Unis),
  - ✓ services juridiques et ressources humaines,
  - ✓ support clients.
- b) Une deuxième Convention définit les modalités d'utilisation de la marque Proactis par le Groupe Proactis SA. Le groupe a choisi de ne pas appliquer de redevance de marque pour l'exercice fiscal 2020
- c) Une troisième Convention d'avance en compte courant avec Proactis Holding plc en définit les modalités de rémunération.

La refacturation intragroupe entre Proactis, Perfect Commerce LLC et Proactis S.A. au cours des 12 derniers mois se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2020	2019
Management fees Proactis Holding vers Proactis S.A.	-640 302	-838 813
Management fees Proactis S.A. vers Proactis Holding	251 083	139 604
Management fees Proactis S.A. vers Perfect Commerce LLC	495 169	328 902
Royalties Proactis Holding vers Proactis S.A.	0	-669 842
Interêts compte courant Proactis Holding	55 533	63 060
Interêts compte courant Perfect Commerce LLC	22 189	18 816

**(viii) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :**

NA

**(ix) Identité des sociétés consolidantes :**

Proactis Holding PLC  
Riverview Court  
Castle Gate  
Wetherby LS22 6LE  
UK

Proactis S.A.  
28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex  
RCS Paris 377 945 233